



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E128506

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2024

ÉDITÉ LE 07/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 535 358 048 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 1401074

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 76018782

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 76018782

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : GUILLEROT CHRISTOPHE

12 RUE RENE HENRY
89270 MAILLY LA VILLE

Téléphone : 03 86 51 79 66

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : christopheguillerot@orange.fr

Responsabilité légale :

GUILLEROT CHRISTOPHE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/03/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	08/02/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	11/03/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	08/02/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/03/2023
o Chaudière bois	11/03/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.